

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 juillet 2026

AFFAIRE DES SYNDICS AZURÉENS : L'UNIS PRONONCE DES SUSPENSIONS CONSERVATOIRES ET ENGAGE DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

À la suite des **décisions rendues par le Tribunal judiciaire de Nice** dans le cadre de **procédures de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)** concernant les cinq adhérents (sur vingt six), dont les noms ont été rendus publics par le quotidien « **NICE MATIN** », **l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS)** a pris des mesures conservatoires immédiates.

Réuni en urgence le 12 juin dernier, le **Bureau exécutif de l'UNIS** a examiné les conséquences de cette situation exceptionnelle pour l'organisation et pour l'ensemble de la profession. Après avoir procédé aux premières diligences nécessaires, notamment par l'audition des intéressés par le **Comité des sages**, le Président de l'UNIS a décidé de **prononcer la suspension à titre conservatoire** de l'adhésion des membres concernés.

Ces mesures, prises conformément aux statuts de l'UNIS, répondent à **la nécessité de préserver l'image, la réputation et les intérêts collectifs de l'organisation** ainsi que la confiance accordée à la profession immobilière.

Ces suspensions conservatoires ne préjugent en aucune manière des décisions qui seront ultérieurement prises par les instances compétentes de l'UNIS.

Conformément aux dispositions statutaires applicables, la **Commission de discipline** sera prochainement convoquée afin d'examiner individuellement chacune des situations concernées. Les adhérents faisant l'objet de cette procédure seront pleinement mis en mesure de présenter leurs observations et tous les éléments qu'ils jugeront utiles.

L'UNIS rappelle son attachement indéfectible aux principes de probité, de responsabilité, de déontologie et d'exemplarité qui fondent l'exercice des métiers de l'immobilier. Dans cette affaire comme dans toutes celles susceptibles d'affecter la confiance du public, l'organisation veillera à concilier le respect des droits de chacun avec l'impératif de protection de l'intérêt collectif et de l'honneur de la profession.



À propos de l'UNIS

L'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) est l'organisation représentative des professionnels de l'immobilier. Elle rassemble des administrateurs de biens, syndics de copropriété, agents immobiliers et professionnels de la transaction autour d'une même exigence de compétence, de déontologie et de service au bénéfice des clients et des copropriétaires.

Contacts presse

UNIS – Service Communication

32, rue Rennequin – 75017 Paris

Tél. : 01 55 32 01 00

E-mail : unis@unis-immo.fr

www.unis-immo.fr